



Conférence des Doyens des  
Facultés d'Odontologie

## Position de la Conférence des Doyens des Facultés d'Odontologie sur la question des UFR Santé

Adressée au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation  
et au Ministère des Solidarités et de la Santé

La création des UER en 1970, puis des UFR, a donné à l'odontologie ses dimensions hospitalo-universitaires et sociétales, et lui a conféré **une légitimité ainsi qu'une expertise originale et unique**. Les synergies développées dans les domaines de la pédagogie, des soins et de la recherche avec tous les acteurs du monde des sciences et de la santé, ont permis à l'odontologie sa pleine participation pluridisciplinaire et transversale dans l'évolution universitaire et hospitalière. L'odontologie a largement prouvé sa capacité de gestion, de formation d'acteurs de santé publique, mais aussi de promotion en termes d'interface biologie/technologie ou encore de partenariats privilégiés avec l'industrie.

La filière odontologie présente **des spécificités fortes** concernant la nature de ses formations préclinique et clinique. Ces spécificités sont souvent mal connues, voire mal comprises. En effet, les étudiants en odontologie sont des **acteurs de soins qui interviennent précocement** au cours de leur cursus dès la quatrième année, soit 3 ans avant l'obtention du diplôme d'état ou encore 2 ans avant d'entreprendre l'internat qualifiant.

Cette filière, identifiée et attractive dès la PACES, forme des chirurgiens-dentistes ayant :

- une formation approfondie en sciences odontologiques,
- une approche de la recherche clinique et fondamentale,
- une capacité à agir dans tous les domaines de la santé orale,
- une pratique professionnelle fondée sur les données scientifiquement prouvées et centrées sur la résolution des problèmes de santé des patients,
- une capacité à travailler en équipe avec leurs collègues et les autres professionnels de la santé dans le système de soins,
- une culture du développement professionnel continu.

Différents modèles vertueux de rapprochement des UFR de médecine, odontologie, pharmacie peuvent être envisagés **tout en préservant chaque composante**. Ils doivent avoir pour objectif une mutualisation d'enseignements, de certains locaux et fonctions. Ils favorisent une indispensable inter professionnalité tout en tenant compte des spécificités qui peuvent les rapprocher mais aussi les différencier. Ils permettent de concilier mutualisation rationnelle et autonomie.

En tenant compte des différences et des expertises de chacune des facultés, ces modèles doivent favoriser les échanges pédagogiques et scientifiques. Il est nécessaire qu'ils puissent évoluer, faire l'objet de débats concertés, non imposés, afin que chaque partenaire puisse faire valoir ses intérêts, dans un climat non compétitif.

La conférence des doyens des facultés d'odontologie **est favorable** au développement de tels modèles qui peuvent conduire à un renforcement collectif des composantes de santé au sein des universités. A l'heure où la quasi-totalité des universités françaises se fondent dans de très gros EPCST, **le risque est grand d'un appauvrissement des diversités qui créent leur richesse pédagogique, scientifique et culturelle**. Les UFR d'odontologie participent positivement à cette diversité et entendent tenir leur place en faisant évoluer les curricula dans un cadre européen. La conférence des doyens des facultés d'odontologie **ne pourra accepter** un modèle de regroupement qui conduirait à :

- la disparition de la visibilité de la discipline,
- la perte d'autonomie,
- la non représentation directe auprès de ses tutelles ministérielles et universitaires,
- l'absence de légitimité aux yeux de la profession,
- l'effacement au niveau international pour les partenaires européens et mondiaux en recherche, en pédagogie ou en santé.

**Ses composantes doivent garder un Directeur d'UFR élu par leur Conseil, avec le strict maintien d'une gestion autonome allant des effectifs au budget, sans omettre la maîtrise des choix en matière de pédagogie, de recherche, de santé et la délivrance des diplômes.**